



Programme de subventions de MASC

Artiste en résidence

Inscription 2018-2019

- Le formulaire d'inscription est aussi disponible en ligne à www.masconline.ca sous la rubrique Formulaires et Ressources
- Le formulaire d'inscription rempli doit être envoyé avant le 3 décembre 2018:
 - par la poste : MASC, 250 avenue Holland, Ottawa (Ontario) K1Y 0Y5
 - par courriel : chantalracine@masconline.ca
 - par télécopieur : 613 728-3872
- Le cachet de la poste doit attester la date d'envoi, avant la date limite
- Les demandes incomplètes ou en retard ne seront pas étudiées

** Pour de plus amples informations, veuillez contacter Chantal Racine à chantalracine@masconline.ca ou au 613 725-9119 poste 229*

Date limite: 3 décembre 2018

Renseignements généraux 2018-2019

Le programme Artiste en résidence fournit aux élèves des expériences créatives significatives et des opportunités d'apprentissage pratique grâce à des projets à long terme de trois, cinq ou même dix jours. Les résidences offrent des possibilités de collaboration dans la création de projets innovants qui permettent aux élèves de travailler avec un artiste professionnel pour ainsi vivre une expérience artistique approfondie et enrichissante.

Directives générales

1. MASC offre deux types de résidences artistiques : *L'art pour l'art* et *Enseignement du curriculum par l'intégration des arts* (voir définitions à la section Description du projet).
2. Une résidence se définit par un artiste ou plusieurs artistes travaillant trois jours complets ou plus avec une ou plusieurs classes.
3. Les fonds seront attribués prioritairement aux projets où les élèves auront l'opportunité de participer à plusieurs ateliers avec l'artiste.
4. Les subventions sont offertes pour des résidences avec des artistes de MASC seulement.
5. MASC ne subventionne les résidences qu'en partie seulement. L'école aura un solde à payer.
6. Les décisions d'attribution des subventions seront prises en fonction de la qualité du projet, du nombre d'inscriptions reçues et du financement disponible.
7. Un rapport d'évaluation et une lettre de remerciements, adressés au donateur de la subvention, doivent être envoyés à MASC dans les 2 semaines suivant la fin du projet en incluant une à trois photographies et la permission pour MASC de les utiliser.
8. Les résidences doivent être terminées avant le 10 mai 2019; le rapport d'évaluation et les lettres doivent être reçus avant le 24 mai 2019.
9. Les écoles situées à plus de 25km du centre-ville d'Ottawa seront facturées pour les frais de déplacement de l'artiste. Veuillez contacter MASC pour connaître les coûts liés à votre projet.

Subventions disponibles pour 2018-2019

Veillez vérifier l'admissibilité de votre école selon les critères ci-dessous :

Subventions d'un donateur anonyme : disponibles pour les écoles identifiées par leur conseil comme desservant des communautés défavorisées de la région de la capitale nationale.

Subventions d'Initiatives rurales de la Ville d'Ottawa : disponibles pour les écoles ou organismes communautaires situés en milieu rural à l'intérieur des limites de la Ville d'Ottawa (Goulbourn, Rideau, Osgoode, West Carleton, Cumberland) ou desservant des élèves provenant de ces secteurs.

Les subventions seront attribuées selon les critères suivants :

- Le projet doit être clairement défini, mené par l'artiste et doit permettre aux participants de vivre des expériences artistiques pratiques et créatives. Les participants auront l'occasion de travailler avec un artiste plusieurs fois pendant quelques jours afin de vivre une expérience artistique riche et profonde.
- Le projet peut impliquer un seul artiste ou plusieurs artistes, dans une ou plusieurs disciplines.

Notes importantes :

- MASC accorde généralement une subvention de 165 \$ par jour pour un projet mené par un artiste, et 190 \$ pour un projet mené par plus d'un artiste.
- MASC offre une subvention de 50 \$ par jour pour les frais de matériaux, jusqu'à concurrence de 250 \$ par projet.

Nous vous encourageons à lire notre rubrique **Foire aux questions et conseils pratiques** à la dernière page avant de compléter votre demande.

Section A Financement *Veillez cocher le type de subvention demandé :*

Donateur anonyme

Initiatives rurales – Ville d’Ottawa

Section B Renseignements

Nom de l’école :

Nom du conseil:

Adresse (no et rue) :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Nom du responsable du projet :

Titre :

Portable :

Courriel :

Préférence de communication : par téléphone ou par courriel

Meilleures heures pour vous joindre :

Nom de la direction :

Téléphone :

Courriel :

Section C Description du projet

Votre projet de résidence doit être adapté à l'une des deux approches suivantes :

L'art pour l'art

- Utiliser un projet artistique pour établir des liens vers le curriculum scolaire d'éducation artistique.
- Offrir aux étudiants des expériences créatives inspirantes qui suscitent l'engagement des élèves tout en développant la pensée critique, l'estime de soi et l'acquisition de compétences multiples.

OU

Enseignement du curriculum par l'intégration des arts

- Utiliser un projet artistique pour atteindre des objectifs pédagogiques dans des domaines non artistiques;
- Utiliser l'art pour dépasser les limites des matières fondamentales et des concepts artistiques;
- Associer l'art à d'autres matières afin d'encourager l'adoption de nouvelles perspectives sur ces matières, permettant ainsi d'exprimer de manière créative le savoir acquis.

1. Titre de votre projet :

2. Veuillez nommer l'artiste ou les artistes de MASC impliqué(s) dans votre projet. MASC s'occupera de contacter les artistes.

Nom de l'artiste MASC :

Nom de l'artiste MASC :

3. À quelle(s) discipline(s) artistique(s) votre projet se rattache-t-il? (Ex. : musique, art visuel, etc.)

4. Pendant combien de jours l'artiste ou les artistes travailleront-ils à l'école?

5. En moins de 400 mots, résumez votre projet et décrivez les liens avec le curriculum scolaire (*pour plus d'espace, ajoutez la description sur une feuille en annexe*) :

6. Quels objectifs souhaitez-vous atteindre avec vos élèves grâce à ce projet?

7. Comment documenterez-vous le projet?

8. Nombre de classes participantes :

Nombre d'élèves impliqués :

Nombre d'enseignants impliqués :

Niveau/groupe d'âge des élèves :

Nombre de bénévoles/parents impliqués :

Veillez décrire, le cas échéant, les besoins particuliers des classes participantes ou ceux de l'école :

Section E Conditions de financement et signatures

Si votre projet est retenu, vous devrez accepter toutes les conditions suivantes :

- Signer un formulaire d'entente confirmant votre acceptation de la subvention.
- Fournir les permissions médiatiques pour l'utilisation des photographies des élèves et des projets. MASC utilisera celles-ci à des fins promotionnelles seulement.
- Confirmer les dates et l'horaire du projet dans les 3 semaines suivant la réception de l'approbation de la subvention.
- Coordonner une rencontre avec l'artiste (au moins deux semaines avant le début du projet) pour discuter du contenu du projet, des objectifs et des besoins spéciaux des élèves.
- Informer MASC de tout changement apporté au projet, aux dates, au responsable ou aux artistes choisis.
- Le paiement final doit être fait un mois avant le début du projet.
- Compléter le projet avant le **10 mai 2019**.
- Envoyer une évaluation écrite ainsi que toute documentation en appui (ex. travaux des élèves, photos, etc.) dans les 2 semaines suivant la fin du projet.
- Informer MASC de toute attention médiatique reçue par le projet.
- Mentionner la contribution du donateur et de MASC dans toutes vos communications avec les médias et tout le matériel promotionnel ayant trait au projet.

Signature du responsable du projet

Date

Signature de la direction

Date

OU... pour les inscriptions en ligne : en inscrivant vos initiales dans la case ci-dessous, vous fournissez votre signature, ce qui indique que toutes les informations sur ce formulaire sont véridiques et exactes, au meilleur de vos connaissances.

Les réponses aux demandes déposées à la date limite vous seront envoyées avant le 17 décembre 2018.

Foire aux questions et conseils pratiques

1. Quel est le montant de la subvention auquel je peux m'attendre?

En général, MASC offre de 165 \$ à 190 \$ par jour selon le coût du projet, le nombre d'artistes impliqués et le nombre de demandes reçues.

2. Est-ce que MASC m'envoie un chèque pour la subvention?

MASC n'envoie pas de chèque. Le montant de la subvention est déduit du coût du projet. MASC vous enverra une facture tenant compte de la subvention une fois que les dates du projet sont confirmées avec l'artiste. MASC ne subventionne jamais complètement un projet; les écoles doivent payer une partie des coûts.

3. Quelle est la procédure de paiement?

La facture que vous recevrez devra être payée un mois avant le début du projet. L'école effectue son paiement à MASC, qui paie ensuite l'artiste directement.

4. Si je soumetts ma demande de subvention à temps, cela garantit-il l'obtention de la subvention?

Les subventions offertes par MASC ne sont pas garanties. Elles dépendent des fonds disponibles provenant des donateurs et du nombre de demandes. Ces chiffres varient d'une année à l'autre.

5. Comment savoir si ma demande de subvention est acceptée?

Nous vous enverrons un courriel. Si votre demande est acceptée, vous recevrez une entente devant être signée par le responsable du projet et la direction de l'école. Cette entente signée devra être renvoyée à MASC dans les plus brefs délais afin que MASC vous réserve le montant annoncé. L'entente confirme que vous acceptez la subvention, que le projet sera mené à bon terme et que vous vous engagez à payer le solde dû.

6. Dois-je contacter l'artiste avant de soumettre ma demande?

Vous n'avez pas besoin de contacter l'artiste avant de soumettre votre demande. Une fois l'approbation de la demande obtenue, MASC communiquera avec l'artiste pour déterminer les dates, l'horaire et autres éléments de logistique. Si vous désirez vous entretenir avec l'artiste avant de soumettre votre demande, la responsable des résidences peut vous mettre en contact.

7. Est-ce que quelqu'un pourra m'aider à planifier mon projet?

La responsable des résidences de MASC est disponible pour vous conseiller lors de la planification de votre projet.

8. Qu'arrive-t-il si je dois annuler ou apporter des changements au projet?

La politique d'annulation de MASC est indiquée sur votre confirmation et sur notre site web. Nous vous recommandons de la lire attentivement. En cas de changement à l'horaire ou au projet, veuillez informer l'artiste et MASC à ce sujet, dès que possible.

9. Puis-je faire une demande de subvention pour un seul spectacle ou un atelier d'un jour seulement?

Les subventions pour les résidences sont attribuées pour les projets de trois jours ou plus seulement. Les écoles admissibles aux projets de courte durée (un spectacle ou une seule journée complète d'ateliers) peuvent soumettre une demande de subvention en communiquant avec Chantal Racine à l'adresse suivante :
chantalracine@masconline.ca.